

# BULLETIN D'INFORMATION SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

## BRÈVES NOUVELLES EN GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

VOL. 1, NUMÉRO 3, FÉVRIER 2008

### RÉUNIONS 2008 – ÉLÉMENTS NUTRITIFS

#### DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

- **Réunions 2008 – éléments nutritifs**  
*Vous prévoyez assister à une réunion sur la gestion des éléments nutritifs en mars?*
- **Quand rien ne va plus**  
*Transaction immobilière non conclue et approbation de stratégie de gestion des éléments nutritifs*
- **Semences, carburant, engrais... Permis de technicien en épandage?**

#### VOUS PRÉVOYEZ ASSISTER À UNE RÉUNION SUR LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS EN MARS?

Comme l'an dernier, la Direction de la gestion environnementale prévoit trois réunions d'information sur la gestion des éléments nutritifs dans la province. Ces rencontres visent à faire le point sur le programme de gestion des éléments nutritifs et les sujets connexes. Elles se tiendront aux dates et aux endroits suivants :

**4 mars** – Guelph  
**18 mars** – Kemptville  
**25 mars** – London.

Cette année, un comité de conseillers accrédités et le personnel du MAAARO ont collaboré pour établir le programme de ces réunions. Le comité a indiqué de quelle information les conseillers auraient besoin et de quelles façons rendre ces réunions le plus utiles possible.

Parmi les sujets traités, notons :

Technologies liées à l'application de fumier  
Dernières nouvelles sur les inspections du ministère de l'Environnement  
Rapport sur la qualité de l'eau en Ontario  
Introduction à NMAN 2 : ce qu'il vous faut savoir!

Les réunions commencent à 9 h et se terminent à 16 h 30. Après la réunion formelle, une heure de formation supplémentaire facultative sur NMAN2 est offerte. Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460.

## QUAND RIEN NE VA PLUS

### TRANSACTION IMMOBILIÈRE NON CONCLUE ET APPROBATION DE STRATÉGIE DE GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

Peut-on prévoir même l'imprévisible? Le processus d'approbation doit se faire le plus souple possible pour tenir compte de situations complexes. En voici un exemple concret, avec la marche à suivre pour vous ou votre client dans un tel cas.

Un exploitant est en train d'acheter une nouvelle propriété. Le nouveau propriétaire veut modifier le bâtiment d'élevage existant sur la nouvelle propriété et il souhaite commencer les travaux dès que la vente sera conclue. Il sait qu'il aura besoin d'une SGEN approuvée pour obtenir le permis de construction nécessaire aux modifications. Il consulte un conseiller, la SGEN est préparée, elle est présentée et approuvée avant que l'achat et la vente ne soient conclus.

À la dernière minute, il semble que la vente ne puisse être conclue entre l'acheteur et le vendeur. Maintenant, l'exploitant détient une SGEN approuvée pour une propriété qui ne lui appartient pas, et cette SGEN vise un bâtiment que le nouveau propriétaire ne peut construire. Le propriétaire actuel n'a aucune intention de modifier ce bâtiment, aussi la SGEN ne sera pas mise en application.

Si vous ou l'un de vos clients vous retrouvez dans des circonstances semblables, vous pouvez communiquer avec l'unité des approbations, de la certification et des permis, expliquer les circonstances et demander l'annulation de la SGEN. Un avis d'annulation sera acheminé à l'exploitant qui avait obtenu l'approbation et les deux parties peuvent poursuivre leurs activités comme avant. L'avis porte une raison justifiant l'annulation (généralement en une phrase ou deux), raison basée sur l'explication que vous avez donnée des circonstances.

Par Dale McComb

## SEMENCES, CARBURANT, ENGRAIS... PERMIS DE TECHNICIEN EN ÉPANDAGE?

Peut-être que le redoux de janvier vous a fait penser au printemps et à la saison des semis qui s'en vient. Sur la liste de planification de chaque producteur, il faut penser au permis qu'il doit demander s'il souhaite épandre des éléments nutritifs sur sa terre.

Depuis le 31 décembre 2006, les personnes qui épandent des éléments nutritifs sur une exploitation assujettie au règlement et qui est visée par un plan de gestion des éléments nutritifs (PGEN) dont elles ne sont ni le propriétaire, ni l'exploitant ni l'employé, ne peuvent procéder que si elles détiennent un permis de technicien en épandage d'éléments nutritifs valide. Le permis est accordé à une personne et il est valable pour cinq ans.

Des inspections sur la gestion des éléments nutritifs menés en 2007 dans les comtés de Wellington et de Dufferin ont indiqué que plusieurs des exploitants à forfait qui épandaient des éléments nutritifs ne détenaient pas le permis approprié. Les inspections ont aussi révélé que dans certains cas, il n'y avait pas de zones tampons de végétation à proximité des eaux de surface.

Dans les mois qui précèdent les semis, il convient de profiter de l'occasion pour aviser tout exploitant et toute personne qui épand des éléments nutritifs des exigences réglementaires de la province en la matière. Pour plus de détails sur le permis de technicien en épandage d'éléments nutritifs, voir à l'adresse <http://www.omafra.gov.on.ca/french/nm/cert/courses.htm>.

Par Dave Bray, agent de l'environnement – Agriculture, ministère de l'Environnement, district de Guelph

## Dates importantes

### Les 6 et 7 février – Cours sur les règlements et protocoles – Woodstock

Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460

### Le 12 février – Cours conduisant à l'obtention du permis de technicien en épandage d'éléments nutritifs – Clinton

Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460

### Le 19 février – Cours conduisant à l'obtention du certificat de courtier – London

Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460

### Les 19 et 20 février – Introduction à la gestion des éléments nutritifs – Mount Forest

Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460

### Les 19 et 20 février – Cours conduisant à l'obtention du permis d'épandage commercial de matières prescrites - London

Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460

### Le 25 février – Augmenter vos possibilités « à valeur ajoutée » (jour 1 de 2) – comté de Bruce

Plus de détails sous peu

### Le 26 février – Augmenter vos possibilités « à valeur ajoutée » (jour 1 de 2)

Bureau de santé du comté de Huron, Clinton – plus de détails sous peu

### Les 27 et 28 février – Élaboration d'une SGEN ou d'un PGEN (à l'aide du logiciel NMAN) - Guelph

Pour s'inscrire, appeler la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460

### Les 5, 6 et 7 mars 2008 – Western Fair Farm Show – Foire agricole, London, Ontario

À inscrire à votre agenda. Pour plus de détails voir <http://www.westernfair.com/shows/farm.html>

## ADRESSEZ VOS COMMENTAIRES OU VOS QUESTIONS À :

Shane Tormey  
Spécialiste en environnement  
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et  
des Affaires rurales de l'Ontario  
Clinton (Ontario) NOM 1L0  
Tél. : 519-482-5170  
Télec. : 519-482-5031  
Courriel : shane.tormey@ontario.ca

Ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs :  
1 866 242-4460

Courrier électronique : [nman.omafra@ontario.ca](mailto:nman.omafra@ontario.ca)

[www.ontario.ca/maaaro](http://www.ontario.ca/maaaro)